



UFR Droit, Sciences Politiques et sociales  
Mlle Moutardier, IRDA  
Bureau J211  
99, avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse

UNIVERSITE PARIS 13

Affranchir  
au tarif  
en vigueur

**14h45 : « L'expérience de la Cour administrative d'appel de Paris sur l'introduction des nouvelles technologies dans le procès »,**  
par **Bruno MARTIN-LAPRADE**, président de la Cour administrative d'appel de Paris

**15h30 : Pause**

**15h45 : « Regard européen sur l'introduction des nouvelles technologies dans le procès civil »,**  
par **Marie-Christine de LAMBERTYE-AUTRAND**, professeur à l'Université Paris 13, membre de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA)

**16h15 : « Regard de droit comparé sur l'introduction des nouvelles technologies dans les procédures judiciaires : l'Espagne »,**  
par **Fernando GASCON INCHAUSTI**, professeur à la Faculté de Droit, Département de droit processuel, Université Complutense de Madrid, Espagne

**16h45 : Rapport de synthèse,**  
par **Loïc CADIET**, professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne, directeur du Centre de Recherche sur la Justice et le Procès (C.R.J.P.) de l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne et membre de l'Institut Universitaire de France.

**Inscription obligatoire afin de pouvoir entrer au Sénat.  
Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.**

Renseignements : Claudine MOUTARDIER, Tél. : 01 49 40 20 38 / 38 22, moutardier@univ-paris13.fr

Comité scientifique :  
Pascale BLOCH, professeur, directrice de l'IRDA, Université Paris 13,  
Stéphanie GRAYOT, maître de conférences, membre de l'IRDA, Université Paris 13,  
Véronique MIKALEF-TOUDIC, maître de conférences, université de Caen, membre de l'IRDA, Université Paris 13.



Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA)

# Le procès civil à l'épreuve des nouvelles technologies



**Vendredi 20 novembre 2009**  
Sénat, salle Monnerville  
15 rue de Vaugirard - 75006 Paris

Sous le haut patronage du Ministère de la Justice  
Manifestation scientifique validée  
pour la formation continue des avocats



8h30 : Accueil - 9h00 : Ouverture

Pierre FAUCHON, sénateur de Loir-et-Cher, membre de la commission des lois, avocat honoraire

Jean-Loup SALZMANN, président de l'Université Paris 13

Pascale BLOCH, directrice de l'IRDA, professeur à l'Université Paris 13



**Matinée : État des lieux**

Présidence : Pierre CATALA, professeur émérite à l'Université

Panthéon-Assas (Paris II)

9h30 : « Le droit à un procès civil équitable à l'aune des nouvelles technologies »

par Stéphanie GRAYOT, maître de conférences à l'Université Paris 13, membre de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA)

10h00 : « Les actes de procédure et les nouvelles technologies »

par Hervé CROZE, professeur à l'Université Lyon 3, directeur du Centre Droit et Nouvelles Technologies (CDNT)

10h30 : Débat avec la salle

10h45 : Pause

11h15 : « La preuve à l'aide des nouvelles technologies »

par Véronique MIKALEF-TOUDIC, maître de conférences, membre du Centre de Recherche en Droit Privé (CRDP) à l'université de Caen, membre associée de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA)

11h45 : « L'efficacité de la justice et les nouvelles technologies »

par Soraya AMRANI-MEKKI, professeur à l'Université Paris Ouest - Nanterre La Défense, membre du Centre de Droit Pénal et de Criminologie (CDPC)

12h15 : Débat avec la salle

12h30 : Déjeuner libre

**Après-midi : Mise en perspective**

Présidence : Alain LACABARATS, président de la 3<sup>ème</sup> Chambre civile de la Cour de cassation

14h00 : Table ronde : « L'impact des nouvelles technologies sur l'exercice des professions judiciaires »

Animée par :

- Véronique MIKALEF-TOUDIC, maître de conférences, membre du Centre de Recherche en Droit Privé (CRDP) à l'université de Caen, membre associée de l'Institut de Recherche en Droit des Affaires (IRDA)

Avec la participation de :

- Alain BOBANT, huissier de justice à Rochefort, président de l'Association Droit Electronique et Communication (ADEC)

- Dominique CHEVALIER, maître de conférences à l'Ecole Nationale des Greffes

- René DALLEE, notaire à Paris

- Frédéric LAISNE, greffier associé du Tribunal de commerce de Meaux, président d'Infogreffe, secrétaire du Conseil National des Greffiers de Tribunaux de Commerce

- Didier Le PRADO, président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

- Gérard SABATER, avocat au Barreau de Draguignan, ancien bâtonnier, membre du Conseil National du Barreau

- Vincent VIGNEAU, conseiller référendaire à la Cour de cassation

Discussions avec la salle

Vendredi 20 novembre 2009



**Inscription obligatoire afin de pouvoir entrer dans l'enceinte du Sénat.**

Frais d'inscription : 70 euros par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Paris 13 sauf étudiants et universitaires

**Le procès civil à l'épreuve des nouvelles technologies**

**Bulletin d'inscription**

Raison sociale \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous une attestation de présence au titre de la formation continue ?  oui  non